Prosperita

Mutation de salaire

Employeur	
Nom	N° d'affiliation
Interlocuteur	<u>E-mail</u>
Personne assurée	
Nom	Prénom
Rue, n°	NPA, lieu
Date de naissance	E-mail
N° AVS	
Mutation de salaire	
Valable dès	
Anc. salaire annuel AVS	
Nouveau salaire annuel AVS	
Anc. taux d'activité	
Nouveau taux d'activité	
ment comme les provisions, les allocations pour travail en équ En revanche, les parts de revenu qui ne sont versées qu'occas	out d'année (avec le 13° salaire). Les allocations payées durable- uipe, de nuit, du dimanche et semblables sont prises en compte. sionnellement (par ex. gratifications, bonus, etc.), ne sont pas doivent être annoncées à l'institution de prévoyance au courant
Veuillez répondre dans tous les cas :	
Est-ce que la personne assurée est pleinement apte à travaille	r?
Si non : Degré d'incapacité (%) ?	
Depuis quand ?	
L'employeur confirme l'exactitude et l'exhaustivité des informa	tions fournies.
Lieu, date	Signature/tampon de l'employeur
	•